

République Française
Département de l'Essonne



**Commune de
Villemoisson-sur-Orge**

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 08 février 2022

Sous la présidence de Monsieur Cholley François, Maire,

<u>Présents</u> :	M. Cholley, Mme Everaert, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, M. Diard, Mme Benedetti, Mme Moret Miguet, M. Pilorget (arrivé à 22 heures 20 – point information 2) Adjoint; M. Repaire, Mme Dabadie, Mme Le Blanc, Mme Dachicourt, Mme Walter, Mme Cam, M. Ragainne, M. De Oliveira, Mme Antoni, M. Gahery, M. Mouton
<u>Excusés</u> :	M. Epy, pouvoir à Mme Everaert M. Pilorget, pouvoir à Mme Benedetti (jusqu'à 22h20 – point information 2) Mme Minosio, pouvoir à M. Cholley M. Prévidi, pouvoir à M. Cholley Mme Sarot, pouvoir à M. Diard M. Novel, pouvoir à M. Mouton Mme Guiraudon, pouvoir à M. Mouton
<u>Absents</u> :	M. Vasseur M. Quéméré M. Handschuh Mme Haddi
<u>Secrétaire</u> :	Mme Cam

(Signature de Monsieur Cholley François)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Olivier Léonhardt, sénateur, ancien maire de Sainte-Geneviève-des-Bois, ancien Président de la communauté du Val d'Orge décédé des suites d'une longue maladie.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 26 janvier, Madame Charlotte Daniel a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale. Conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur Roger Gahery venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Villemoisson audacieuse et tranquille » a été appelé à la remplacer au conseil municipal.

Approbation sans observation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 14 décembre 2021

Compte-rendu des décisions du maire (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

- décision en date du 10 décembre 2021 portant sur la conclusion d'un contrat de maintenance pour l'informatique et la téléphonie de la mairie avec la société Bizibox pour un montant annuel de 6 300€ TTC,
- décision en date du 13 décembre 2021 portant sur le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « marchand de sable » du 14 décembre 2021 pour les enfants de l'école des Érables (CE2, CM1 et CM2) avec la compagnie Okazou pour un montant de 600€ TTC,
- décision en date du 11 janvier 2022 portant sur le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Paroles d'Hados » du 15 avril 2022 (avec ateliers) à l'école élémentaire Émile Bouton avec l'association Koud'ju pour un montant de 7 000€ TTC,
- décision en date du 11 janvier 2022 portant sur le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Et pendant ce temps Simone Veille » du 19 mars 2022 au ludion avec la société Monsieur Max Production pour un montant de 5 802,50€ TTC,
- décision en date du 11 janvier 2022 portant sur la convention relative à la formation des agents du service affaires générales au logiciel Adagio V5 concernant la gestion des élections. avec la société Arpège pour un montant de 1 680€ TTC,
- décision en date du 11 janvier 2022 portant sur la convention relative à la formation des agents du service affaires générales de la mairie au logiciel Mélodie Opus concernant la gestion de l'état-civil avec la société Arpège pour un montant de 1 680€ TTC,
- décision en date du 19 janvier 2022 portant sur le contrat d'hébergement pour les abonnements aux logiciels Mélodie Plus et Adagio V5 avec la société Arpège pour un montant annuel de 864€ TTC,
- décision en date du 19 janvier 2022 portant sur le contrat de maintenance aux logiciels Mélodie Plus et Adagio V5 avec la société Arpège pour un montant annuel de 900€ TTC,
- décision en date du 19 janvier 2022 portant sur le contrat relatif à la protection des données à caractère personnel dans le cadre des abonnements aux logiciels Mélodie Plus et Adagio V5 avec la société Arpège sans incidence financière,
- décision en date du 19 janvier 2022 portant sur la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance du réseau câblé de télédistribution de l'ex-ZAC du centre-ville avec la société ABS Câble pour un montant de 7 200€ TTC.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022/163 – **à l'unanimité**, approuve le projet de pacte de gouvernance entre Cœur d'Essonne Agglomération et ses communes membres.

2022/164 – **à l'unanimité, approuve** le projet de la vidéoprotection sur la ville et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation préfectorale et de subventions notamment dans le cadre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) et du « bouclier de sécurité » de la région Ile-de-France.

FINANCES

2022/165 - **à l'unanimité**, sollicite de Monsieur le Préfet l'inscription du dossier relatif à l'opération « aménagement du cimetière » au titre de l'opération subventionnable par la D.E.T.R. 2022 ; autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

2022/166 – **à l'unanimité**, sollicite de Monsieur le Préfet l'inscription du dossier relatif à l'opération « rénovation thermique des bâtiments communaux mis à disposition des associations » au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2022 ; autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

PERSONNEL

2022/167 – **à l'unanimité**, prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire des agents communaux.

2022/168 – **à l'unanimité (3 abstentions : Mesdames Benedetti, Moret-Miguet et Dachicourt)**, décide la création d'un emploi d'adjoints administratifs de non-titulaire pour besoin occasionnel pour une durée de 6 mois à raison de 30 heures hebdomadaires).

SCOLAIRE/JEUNESSE

2022/169 – **à l'unanimité**, approuve l'adhésion des communes de Breuillet et du Val-saint-Germain au groupement de commandes Environnement Numérique de Travail ; approuve les conditions exposées dans l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes proposée par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un ENT commun sur le territoire pour ses écoles.

CULTURE

Ne participent pas au vote Monsieur Stéfan Ragaigne et Monsieur Roger Gahéry
2022/170 – **à l'unanimité**, après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 25 janvier 2022, fixe le montant des subventions aux associations pour l'année 2022, sous réserve de la signature de la convention de subventionnement ou de l'avenant, pour un montant total de 47 910 €.

2022/171 – **à l'unanimité**, après avis de la commission vie associative-animation et culture e, date du 25 janvier 2022, fixe le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association FCPE Ecole pour l'organisation d'un café parents d'enfants âgés de 3 à 10 ans sur le thème « famille et écran », à 200 euros.

2022/172 – **à l'unanimité**, après avis de la commission vie associative-animation et culture EN date du 25 janvier 2022, fixe le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association PEEP pour organiser au sein des écoles au printemps une conférence au Ludion ainsi que des ateliers dans les écoles pour lutter contre le harcèlement scolaire à 200 euros.

2022/173 – **à l'unanimité**, après avis de la commission vie associative-animation et culture en date du 25 janvier 2022, approuve les termes de la convention de mise à disposition horaire et gracieuse de locaux à passer avec l'association Seniors actifs de Villemoisson ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association concernée.

URBANISME

2022/174 – **à l'unanimité**, approuve les termes de l'avenant à la convention « opération de revitalisation de territoire » (ORT) qui intègre la modification des périmètres en annexe de la convention initiale et les évolutions du projet ORT ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

INFORMATIONS

- **Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation de la communauté d'agglomération Cœur Essonne Agglomération**
- **Présentation du dispositif de participation citoyenne**
- **Repas des seniors : 12 mars 2022.**

Le conseil municipal est clos à 22 heures 52.



Le maire,

François Cholley